

# Conseil de développement de l'agglomération lyonnaise

GT1 du 12 mars 2002

Re transcription intégrale de l'intervention de Monsieur BEGHAIN

---

Monsieur Beghain :

Je voudrais d'abord exprimer quelques scrupules et quelques précautions. Ma légitimité à intervenir ici est celle que me confère mon mandat ; il est double, je le précise parce que c'est important, cela ne me donne pas le droit de parler au nom de tout un chacun. Je suis adjoint à la culture et au patrimoine de la ville de Lyon et conseiller communautaire. Je n'ai donc pas de mandat particulier à m'exprimer au nom des 54 autres communes de l'agglomération lyonnaise ; c'est un point important parce que dans le débat en cours, et cela apparaît nettement dans votre synthèse écrite, il y a des questions et des inquiétudes, sur lesquelles je dirais ce que je pense, ce que je partage et ce que je ne partage pas, mais je précise que je parle d'un territoire restreint qui est celui de la ville de Lyon ; ce n'est jamais qu'un tiers de la population de l'agglomération, même si c'est la ville centre, avec toutes les caractéristiques qui s'y attachent. C'est une première précaution. La deuxième remarque que je voudrais faire : dans l'exercice de la responsabilité publique, il vaut mieux parler à partir de l'engagement que l'on a ; au-delà de la légitimité de l'élu, considérez que ce que je vais dire résulte d'un engagement personnel en faveur de cette agglomération, de ce Grand Lyon, de ce territoire où avec ni plus ni moins de privilèges que tout un chacun autour de cette table, j'exerce une certaine responsabilité, parmi d'autres. Cela étant dit, je crois qu'il ne faut pas d'abord raisonner à partir de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 – je préfère l'appeler ainsi, les lois sont les lois de la république – pourquoi ? parce qu'une loi n'est jamais, dans cette matière en tout cas, qu'un outil, un instrument. Ce qui compte, c'est le projet de notre ville et de voir dans quelle mesure un outil législatif, réglementaire, un outil institutionnel, correspond ou pas à ce projet. Je reviendrais sur la mise en œuvre de cette loi parce que cela va être un des grands chantiers des années à venir. Vous savez qu'au niveau de la communauté urbaine, le conseil de la communauté urbaine met en place actuellement une commission spéciale, qui sera composée, je crois, de 22 membres, qu'installera le président Colomb dans les prochaines semaines, et qui aura pour mission d'ici l'automne - pour que le cas échéant, les premières traductions budgétaires puissent en être donné dans le budget 2003 du Grand Lyon -, de faire un certain nombre de propositions pour la mise en œuvre de cette loi. C'est bien un sujet d'actualité mais ne confondons pas la fin et les moyens. La fin, quelle est-elle ? je crois qu'elle est double ; ce que je vais rappeler relève de la banalité, mais on insistera jamais assez : je crois que notre mission première en tant que collectivité publique, est d'assurer dans le cadre des grandes orientations qui caractérisent la légitimité de l'action publique, dans le domaine culturel pour un pays comme le nôtre, un service culturel de proximité. J'ai pris cette précaution de rappeler que c'est dans le cadre de ce qui caractérise notre pays et d'autres pays avec le nôtre parce que ça n'est pas un point de vue universel. Première chose : assurer le service public de proximité, répondre à un certain nombre de besoins ou contribuer à l'expression de besoins lorsque ceux-ci, pour des raisons sociologiques, économiques, géographiques, culturelles, ne sont pas exprimés par telle partie de la population. De l'autre côté, et toute la difficulté est d'articuler les démarches ensemble : assurer à notre cité, un rayonnement national et international dans lequel la culture doit jouer un rôle très important. Commençons par la première de ces catégories : nous sommes encore dans un territoire où des centaines de milliers de nos concitoyens sont exclus d'une certaine façon, de l'offre

culturelle. Il faut que nous ayons en permanence la conscience que cette exclusion commence dans la rue d'à côté, que ce n'est pas seulement entre les territoires de la ville centre et ceux des autres villes, mais que dans chacune des villes, notamment dans la ville centre, cet éloignement, cette distance, cette exclusion culturelle est une réalité très prégnante. En disant cela, je choisis un positionnement politique au sens large du mot politique, et pas en terme politicien, qui est de considérer que la responsabilité publique doit être de porter l'offre d'art et de culture auprès de tous, non pas de rendre la lecture, la fréquentation du théâtre ou des expositions d'art contemporain obligatoires, mais de faire en sorte que personne ne puisse ignorer que l'art peut changer sa vie, que l'art peut aider à mieux vivre, que l'art, le savoir, la beauté et l'intelligence sont des éléments qui aident à vivre...

## Face B

... de réponse et d'exercice de la responsabilité publique en matière de projet pour l'agglomération, nous manquons un élément essentiel. A partir de là, il faut en permanence avoir conscience des obstacles à ce partage, à cette rencontre, qui sont liés d'abord à des conditions économiques, ce qui induit des conséquences en matière de politique culturelle. Ils sont dus à des éléments géographiques : la distance, l'absence de proximité, qui induisent des conséquences en matière de choix politiques dans le domaine de la politique culturelle. Les obstacles sont aussi d'ordre social et culturel. Je ne renvoie pas aux analyses dans lesquelles il faut faire la part des choses, je ne suis pas fanatique, aux analyses de Pierre Bourdieu sur la misère du monde qui doivent être présentes à notre horizon, cette misère du monde qui nous entoure, cette misère sociale, culturelle, dont on voit les témoignages parfois horribles dans la presse chaque jour, dans des comportements inhumains. Cet obstacle à l'humanité qui existe pour beaucoup de nos concitoyens pour ces raisons sociales, économiques et culturelles, il faut que nous sachions que ce sont des obstacles à cette appropriation de l'art, du savoir, de la beauté et de l'intelligence. Si je me permets d'insister sur ces fondements d'une politique culturelle, c'est parce que l'on finit trop par considérer que tout cela est acquis. Non, tout cela n'est pas acquis. Dans une agglomération d'un million cinq cent mille habitants, pour aller au-delà des limites du Grand Lyon, des centaines de milliers de personnes sont encore à l'écart de ce qui nous préoccupe aujourd'hui et de ce qui préoccupe toutes celles et ceux que vous avez interrogés. Je dis aux responsables des institutions culturelles de la ville de Lyon que dans les lieux, grands, petits ou moyens, dont ils ont la responsabilité, que la collectivité publique finance, fortement, faiblement ou médiocrement au sens étymologique du mot médiocre – quand Saint-Simon disait de Louis XIV qu'il était d'une intelligence médiocre, c'est-à-dire d'une intelligence moyenne – qu'il y a une partie de nos concitoyens que je ne vois jamais dans les lieux que vous fréquentez. Où sont-ils ? que font-ils ? que faites-vous pour eux ? si nous n'avons pas cette obsession du partage et de l'échange, à mes yeux, nous manquerons une part essentielle de la mission que nous avons en tant que collectivité publique dans une société démocratique comme la nôtre. A l'inverse, le développement de notre cité implique que nous ayons la volonté que les institutions artistiques et culturelles y concourent, qu'elles soient un élément de son rayonnement, parce que son développement et son rayonnement sont créateurs de richesse pour notre cité. Il n'y a à partager que quand il y a de la richesse. C'est un principe ancien, celui du saint-simonisme au 19<sup>e</sup> siècle et le maire de Lyon aime à rappeler qu'il est un socialiste saint-simonien, et c'est pour cela qu'il le rappelle, parce qu'on ne partage pas la misère, la pauvreté mais on partage la richesse. Il faut donc créer la richesse, la faire venir pour qu'il y ait quelque chose à partager. Le rayonnement international de notre ville dans le domaine culturel, est un élément d'attractivité, qui doit et peut tout à fait concourir à son développement économique et social. Et cela a des

conséquences en matière d'affirmation de politique culturelle en particulier au niveau des responsabilités de la communauté urbaine ; c'est sans doute un des domaines où le Grand Lyon devra, dans les années à venir, prendre pleinement ses responsabilités en prenant en charge des politiques culturelles qui permettent à l'agglomération et au territoire d'avoir sa pleine dimension nationale et internationale. Pour l'instant, dans ce domaine, à quelques exceptions près, nous sommes dans une position moyenne, dans la position d'un territoire d'un million cinq cent mille habitants, ce qui est un petit territoire, à l'échelle de l'Europe et du monde, d'où le caractère pressant des réponses que nous avons à apporter à cette question : quelles sont aujourd'hui les institutions artistiques et culturelles de Lyon et de l'agglomération lyonnaise qui ont véritablement une dimension et un rayonnement international ? c'est une question centrale, mais le nombre des réponses est très limité. L'intérêt de l'exemple que donne Louis Muron, la Biennale de la danse, c'est que voilà l'exemple d'une manifestation qui se trouve à l'articulation des deux enjeux que j'évoquais puisque c'est à la fois un grand enjeu de lien social, de solidarité, de proximité dans notre agglomération, du fait de son extension géographique sur une très large part du territoire du Grand Lyon, du fait de son enracinement par le défilé de la biennale de la danse dans ce lien que j'évoquais tout à l'heure et dont je disais à quel point il doit être crucial comme préoccupation et c'est un événement qui en fait le plus grand festival de danse du monde avec une population d'artistes qui vient à chaque édition, d'une partie du monde – cette année, l'Amérique Latine, du Rio Grande à la Terre de Feu – et qui ensuite touche 80 à 100 000 spectateurs, ce qui est considérable. Voilà un premier ensemble de préoccupations ; vous voyez bien que ce que je disais tout à l'heure par rapport à l'engagement, motive les premiers propos que je viens de tenir. Deuxième ensemble de remarques concernant un point important – j'ai suffisamment parlé de nos concitoyens, de la population pour pouvoir parler maintenant des artistes ; nous avons me semble-t-il, sur notre territoire, à prendre en considération la présence d'artistes. Sans présence d'artistes, sans moyens apportés aux artistes ou aux hommes de science, aux intellectuels, à tous ceux qui produisent l'intelligence et la beauté que j'évoquais, nous n'avons plus rien à faire ensemble. C'est important parce que quand on pense politique culturelle publique – et les pouvoirs publics ont souvent ce travers, notamment les pouvoirs publics locaux, territoriaux – on pense souvent lieux de diffusion, lieux que la population, les électeurs, vont fréquenter. On pense insuffisamment aux lieux de travail, de formation qui sont indispensables aux artistes. J'attache personnellement une grande importance dans une agglomération comme la nôtre, à l'existence dans le domaine artistique, de grandes écoles. Les villes ont souvent tendance à considérer que les écoles, qui sont à leur charge – on peut se poser la question de savoir pourquoi est à la charge des villes, dans notre pays, l'enseignement supérieur des arts ? Pourquoi ça n'est pas, comme pour l'enseignement supérieur dans d'autres domaines ou la recherche, une responsabilité de l'Etat – c'était d'ailleurs ce qu'avait prévue la loi de 1982, mais le ministère de la Culture, sous la pression du ministère du Budget, a dû reculer parce que cela aurait impliquer le transfert à la charge du budget du ministère de la Culture de l'ensemble des écoles d'art, qui, pour une large part, sont à la charge des communes, à part certaines, style Dijon, Aubusson, Limoges, Bourges, qui pour des raisons historiques, qui n'ont plus aucune justification aujourd'hui, sont à la charge entière de l'Etat. Même chose pour les conservatoires. A part deux conservatoires nationaux supérieurs dont nous avons la chance d'avoir l'un des deux à Lyon, les autres établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique, sont à la charge des villes. C'est une chose qui pourra peut-être évoluer : responsabilité de l'Etat, j'en doute, responsabilité des régions, sans doute. L'existence sur notre territoire de grands établissements d'enseignement artistique disposant des moyens propices à leurs activités, dans le cas de Lyon, avec une ambition nationale et internationale, me semble un atout essentiel qu'il faut développer et ne pas seulement subir comme une charge accablante que l'on estimerait indue et peu payante en terme électoral. Deuxièmement, donner aux artistes, aux équipes artistiques, - l'artiste

est soit un individu quand il s'agit d'un vidéaste, d'un peintre, d'un sculpteur, d'un plasticien - ou aux équipes artistiques qui sont des collectifs quand il s'agit de danse, de théâtre, de groupe de musique – les moyens de travailler, des lieux pour travailler. Ce n'est pas spectaculaire, mais nous avons beaucoup de retard en matière d'équipement, d'atelier, de salle de répétition ; ça n'a pas été une priorité de l'action publique et cela a du mal à être pris en compte comme tel par les collectivités publiques, pour des raisons que l'on peut comprendre. C'est pourtant très important. Au-delà de ces lieux de travail, il y a la question d'un climat propice au séjour dans la cité des artistes, au fait qu'ils s'y sentent bien quand ils en sont originaires et qu'ils aient envie d'y rester. Trop longtemps, les artistes lyonnais se sont dit : je quitte cette ville qui ne m'aime pas. Combien de fois, moi qui ne suis pas lyonnais, j'ai rencontré des personnes qui me disaient : je suis né à Lyon, mais c'est une ville qui n'aime pas l'art, c'est une ville qui n'aime pas les artistes. Heureusement, ça change. L'action publique menée depuis des années y a sans doute concouru : l'action des municipalités, de la région et de l'Etat. C'est un enjeu important et je crois que nous sommes au bon moment ; j'ai eu une petite interruption ces dernières années dans ma vie lyonnaise et j'ai trouvé de ce point de vue, le climat changer. J'ai eu le sentiment que, revenant vivre et travailler à Lyon l'année dernière, davantage les jeunes artistes avaient envie de rester dans cette ville et y trouvaient désormais des occasions d'y rester. Il y a là une chance à saisir pour rompre avec cette image et cette pratique anciennes que j'évoquais. Créer un climat favorable aux artistes et créer une vie, une urbanité, une vie nocturne, des lieux multiples, divers, qui ne relèvent pas tous de l'initiative publique, mais dont l'initiative publique doit favoriser l'existence et le développement. Je crois beaucoup qu'un des enjeux de la période est de trouver ce juste équilibre entre l'initiative de jeunes entrepreneurs qui créent des lieux de vie dans la cité, et qui sont en même temps des lieux qui peuvent jouer un rôle important dans la vie artistique et culturelle de la cité, qui peuvent être des bars, des cafés, des galeries, des lieux qui ne sont pas, au sens propre, des institutions culturelles et qui ne veulent pas l'être, mais qui nécessitent quand même une attention, un soutien des pouvoirs publics. Je me permets donc d'insister sur la nécessité de créer ce climat, de favoriser une atmosphère ; c'est évidemment plus facile à dire qu'à faire mais c'est un enjeu très important. J'en terminerais sur un aspect qui est de renforcer les moyens, l'audience de certaines politiques ; d'abord dans le domaine de ce qui touche à la diffusion du savoir par le biais notamment de ce qu'il est convenu d'appeler un réseau très fort de lectures publiques. Ce n'est plus seulement la bibliothèque traditionnelle avec ses livres, mais la bibliothèque dans sa dimension médiathèque, avec la mise à disposition de tous les instruments d'aujourd'hui d'accès à la connaissance, au savoir, à la fiction, à l'image. La ville de Lyon a un retard important dans ce domaine. La ville a vécu sur cette extraordinaire réalisation qu'elle a faite, il y a trente ans, de la bibliothèque de la Part-Dieu qui l'a propulsé, pour des années, très en avant des autres villes de France. Et puis, nous nous sommes laissé distancer. Des décisions ont été prises dans le plan de mandat de la ville, des initiatives ont été prises par d'autres villes de l'agglomération – je pense à Vénissieux qui a fait de sa médiathèque un enjeu très important de sa politique culturelle et sociale, à la fois en confiant le projet à un grand architecte et en en faisant un équipement très moderne – Il y aura dans les dix ou quinze ans à venir, un grand enjeu sur l'ensemble du territoire pour cette mise à disposition, de façon très diversifiée. Je crois dans ce domaine aux grands équipements, qui affirment très fortement une présence dans la cité – l'intérêt de l'architecture emblématique de certains bâtiments culturels, notamment ceux qui sont affectés à la lecture publique, est évident. Il s'agit de ne pas d'avoir honte d'affirmer dans la ville, par l'architecture et l'urbanisme, l'importance d'un grand équipement culturel, comme on affirme l'importance d'un grand aéroport, d'une gare ou de tel ouvrage d'art ou de tel équipement d'une autre nature. N'ayons pas peur d'afficher la présence de l'art et du savoir dans la ville ; c'est une tradition multi-millénaire de l'urbanité et de la vie dans les cités. Et une bonne tradition. Deuxième aspect : tout ce qui touche à la culture scientifique et

technique. Nous sommes très en retard. Globalement, par rapport à d'autres citées européennes ou du monde. Et c'est paradoxal, parce que nous avons été un territoire, au 1<sup>e</sup> siècle et dans le siècle précédent, le 20<sup>e</sup> siècle, très porteur d'innovations à travers les chefs d'entreprise, les ingénieurs, des techniciens, des ouvriers, et toutes les grandes inventions, et sans remonter à l'imprimerie, l'imprimerie n'est pas née à Lyon, n'exagérons pas, mais Lyon a été une des capitales de l'imprimerie. En tout cas, toutes les inventions qui ont été faites au 19<sup>e</sup> siècle à Lyon, et bien nous ne savons pas les capitaliser. Et nous ne savons pas non plus aujourd'hui, et pas seulement dans cette dimension historique, mais dans une dimension de culture scientifique et technique, nous donner les grands instruments que nous devons avoir. Voilà une politique qui devrait être absolument une politique communautaire, en tout cas en tant que conseiller communautaire, c'est une des propositions que je ferai. Un troisième domaine, c'est tout ce qui touche à la présence de l'art dans la cité. Je disais hier, dans cette salle, où se réunissait la commission des finances et des institutions de la Communauté urbaine qui auditionnait les responsables de Lyon Parc Auto, que je me félicitais de la politique menée par Lyon Parc Auto, en matière de présence de l'art contemporain dans les parcs de stationnement. Lyon est la seule ville au monde, peut-être, où l'on peut inviter ses amis à visiter les parkings le dimanche, au moins autant que les musées. Mais, il y a une limite à tout cela, c'est que nous avons choisi un art, underground, si je puis dire et que en revanche nous sommes extrêmement timorés quant à la présence de l'art sur les espaces publics de la ville. On peut regarder à Lyon, la dernière œuvre d'art, installée sur l'espace public, qui compte un peu, c'est ce patineur de César qui suscite tous les débats, toutes les polémiques que vous savez. Je parle d'une œuvre d'art forte, cher collègue et ami René Gachet. D'autres villes en revanche, je pense à Villeurbanne, ont été plus audacieuses. A Lyon, on a été un petit peu frileux, me semble t il. Et ailleurs, il n'y a pas grand choses non plus : une fontaine de Reynaud à Oullins, etc. En tout cas, il y a là, sans doute, une grande politique à mener, qui ne soit pas une politique de la cerise sur le gâteau. C'est-à-dire du rond-point des directions départementales de l'équipement, sur lesquels on finit toujours par installer quelque chose, en rapport autant que possible avec l'esprit du lieu. Mais, il y a une politique à penser, à articuler entre architecture, urbanisme et art contemporain. Je pense que c'est important, parce que, et cela suppose également une pédagogie, parce qu'on ne met pas une œuvre d'art comme cela, sans en discuter avec les gens, pour qu'il n'y ait pas de phénomène de rejet, pour qu'il puisse y avoir un phénomène d'appropriation. Et c'est un enjeu important. Et c'est là-dessus que je terminerai. Il me semble que un des enjeux essentiels de notre territoire, dans les 10, 15, 20 ans à venir, ça va être celui de continuer à affirmer son identité, à gérer son héritage, son patrimoine, dans tous les domaines et c'est important de le faire, et ça va être celui de s'ouvrir beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent à la modernité. Je crois que cette ouverture à la modernité, dans tous les domaines de la création artistique, c'est pour l'agglomération, un enjeu important. Et de même que je disais, en commençant, qu'il nous fait avoir l'obsession du partage, et bien il nous faut avoir l'obsession de la modernité, et peut-être d'ailleurs que ces deux obsessions ne sont pas si antagonistes que cela et que si, nous étions davantage attentifs à accueillir la modernité, y compris dans le spectre des différences, qu'elle peut nous apporter dans le domaine de la musique, dans le domaine des formes langagières, dans le domaine des expressions plastiques, nous aurions là sans doute, les instruments d'un partage un peu plus grand. Voilà, madame la présidente, mesdames et messieurs, ce que je voulais apporter comme contribution libre et engagée à vos débats.